



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éducation artistique et culturelle

Question écrite n° 7961

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'éducation artistique et culturelle. Le 14 septembre 2017, les ministres de la culture et de l'éducation nationale ont annoncé différentes mesures relatives à l'éducation artistique et culturelle à destination des enfants. La pratique de l'éducation artistique et culturelle semble avoir été établie comme prioritaire. Aussi, elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour améliorer l'éducation artistique et culturelle à l'école et au collège et, notamment, l'éducation musicale. Par ailleurs, elle lui demande si des aides financières visant à renforcer l'éducation artistique et culturelle sont prévues.

Texte de la réponse

Le Président de la République a fait de l'éducation artistique et culturelle (EAC) une priorité. 100 % des élèves doivent pouvoir bénéficier chaque année de l'EAC dans ses trois dimensions : la pratique artistique, la rencontre avec des artistes et des œuvres, l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture. Les axes prioritaires annoncés par les ministres chargés de la culture et de l'éducation nationale, le 14 septembre 2017, sont la pratique artistique, notamment dans les domaines de la musique et du théâtre, ainsi que le livre et la lecture. Des leviers de transformation seront mobilisés afin que l'offre artistique et culturelle irrigue tous les temps et lieux de vie des enfants et des jeunes : l'utilisation du numérique, la formation, les actions en dehors de l'école, la valorisation des bonnes pratiques. I. L'éducation musicale, axe majeur pour développer la pratique artistique des élèves : La « Rentrée en musique », initiée en septembre 2017, vise à créer un environnement favorable le jour de la rentrée scolaire dans les écoles, les collèges et les lycées. La 3ème édition de cette opération s'est tenue lundi 2 septembre 2019. Les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) y ont été tout particulièrement associés. Le « Plan chorale », présenté le 11 décembre 2017 par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture, a pour objectifs, notamment, de développer les chorales sur le temps scolaire et, en particulier, de créer un nouvel enseignement facultatif dans 7 100 collèges à partir de la rentrée 2018. Publié au mois de juin 2018, le vademecum « La chorale à l'école, au collège et au lycée » a pour objectif d'accompagner les professeurs à mettre en œuvre et à porter un projet de chorale. Depuis la rentrée 2019, un enseignement facultatif de chant choral a été créé. Cette option comprend 72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire. À l'école, des chartes de chant choral permettent de développer la pratique chorale. Une nouvelle instance nationale, le comité national du chant choral, présidé par Sofi Jeannin, directrice musicale de la maîtrise de Radio France, a pour mission d'encourager la création de répertoires pour les élèves et la formation conjointe entre les professeurs, les professionnels de la culture, les animateurs, etc. Les formations de qualité pour les chefs de chœur se multiplient, notamment avec la participation de partenaires prestigieux, comme l'Opéra-comique ou l'académie musicale de Villecroze, qui proposent plusieurs stages d'une durée d'une semaine associant chefs de chœur et artistes de haut niveau. D'ici janvier 2020, toutes les académies disposeront d'un chœur de professeurs. Le « Festival école en chœur », événement lancé en mars 2018, permet de valoriser, d'avril à juin, les projets de choral réalisés par les professeurs avec leurs élèves dans les écoles, les collèges et les lycées et encourage la création de chorales

scolaires. L'édition 2019 du festival école en chœur, s'est conclue par un concert radio diffusé rassemblant de plus de 1 000 élèves et professeurs choristes, dans l'auditorium de Radio France le 11 juin dernier.

II. La mobilisation en faveur du livre et de la lecture : Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) poursuit son action pour favoriser la pratique de la lecture personnelle, le développement du goût et du plaisir de lire et l'accès aux livres. Cela passe par : - un plan d'investissement dans les bibliothèques des écoles : 4,5 M€ investis depuis 2017 auxquels s'ajoutent 2 M€ en 2020 ; - le développement de temps banalisés de lecture personnelle quotidiens - des « quarts d'heure lecture » - dans les écoles et les établissements ; - l'opération « un livre pour les vacances », permet de remettre à 800 000 élèves de CM2 un recueil de 22 fables de La Fontaine, illustrées cette année par le dessinateur Voutch ; - le soutien renforcé au concours « les petits champions de la lecture » avec un objectif de 100 000 élèves inscrits en 2019-2020 ; - un soutien aux associations qui promeuvent la lecture dès l'école maternelle comme « lire et faire lire et l'écriture » avec le Labo des histoires.

III. Le développement de la pratique théâtrale : 385 établissements (376 collèges et 9 lycées professionnels), dans 25 académies, participent en 2020 à une expérimentation consacrée aux arts oratoires. Les élèves de troisième concernés bénéficient de 30 minutes supplémentaires par semaine pour travailler la prise de parole en public, l'art de lire et de dire un texte. Renforcer les compétences orales des élèves dès le collège vise à préparer les élèves à la prise de parole notamment lors du « grand oral » du baccalauréat, et contribue au-delà à leur réussite personnelle et professionnelle.

IV. Une nouvelle ambition pour l'éducation au patrimoine : L'éducation au patrimoine, qu'il soit matériel, immatériel ou naturel, participe de la formation du futur citoyen et contribue à la préservation de cette richesse commune. C'est pourquoi le 20 septembre 2019, vendredi précédant les journées du patrimoine, les ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture ont lancé l'opération « levez les yeux ! », journée dédiée à l'éducation au patrimoine. De même, le vendredi 18 octobre 2019, veille des Journées nationales de l'architecture, une journée a été spécifiquement consacrée à la découverte de l'architecture par les élèves. Pour accompagner les professeurs, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) met à leur disposition un guide « connaître le patrimoine de proximité », réalisé en collaboration avec l'Institut national d'histoire de l'art (Inha).

V. Favoriser l'accès au 7ème art à l'école : La création d'un ciné-club dans chaque collège et dans chaque lycée est une priorité pour cette année 2019-2020. Lancé en octobre 2018 par France Télévisions, avec le soutien de réseau Canopé, cinéma.lesite.tv met à disposition gratuitement des professeurs des collèges et des lycées 55 films du patrimoine cinématographique. Dans le même temps, avec le concours du Centre national du cinéma (CNC), il s'agit d'étendre écoles au cinéma, collège au cinéma et lycéens et apprentis au cinéma pour développer chez les élèves le goût des projections cinématographiques dans des salles de cinéma. La deuxième édition du César des lycéens, en partenariat avec l'académie des Césars, a débuté en janvier 2020. Durant trois semaines en février, un jury de plus de 1 200 élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels débattront. L'année dernière, le lauréat de ce nouveau César a été décerné au film « Jusqu'à la garde » de Xavier Legrand.

VI. Lancement d'une chaîne éducative : Le MENJ s'est associé avec France télévisions et l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel public pour lancer en novembre 2019 une grande chaîne éducative : LUMNI. Destinée aux enfants et à leur famille, aux professeurs et aux animateurs, cette nouvelle offre va permettre aux enfants de bénéficier de contenus éducatifs de qualité sur les différents temps.

2020, année de l'Afrique et de la bande dessinée : L'année de la BD « BD 2020 », lancée officiellement le 30 janvier 2020 lors du festival de la bande dessinée d'Angoulême, s'inscrit pleinement dans la mobilisation pour le livre et la lecture. Pour cette grande opération, le MENJ s'associe au ministère de la Culture à travers des actions éducatives nationales destinées aux élèves et à leurs professeurs : le concours de la BD scolaire, la création d'un « Fauve des lycéens » en partenariat avec le festival international de la BD d'Angoulême et la création de résidences d'auteurs de bande dessinée en partenariat avec le centre national du livre. L'objectif de cette mobilisation est de faire découvrir aux jeunes le 9ème art, développer leur goût pour la lecture, stimuler leur imagination et leur créativité et encourager la pratique du dessin à l'école. C'est également l'occasion d'offrir aux professeurs un cadre privilégié pour mettre en œuvre et valoriser un ou des projets pluridisciplinaires, en associant par exemple le professeur d'arts plastiques et le professeur de français pour un travail autour de l'image et du processus de création littéraire. La Saison Africa 2020 est l'occasion de donner une image moderne, dynamique et constructive de l'Afrique contemporaine et de montrer le rôle majeur du continent africain dans la construction d'un avenir commun. Un appel à candidatures a été lancé sur tout le territoire invitant les élèves de l'école maternelle jusqu'au lycée à produire des projets pédagogiques pluridisciplinaires et innovants sur le thème de la modernité de l'Afrique, co-construits avec des partenaires africains ou issus de la diaspora. Les projets labellisés Africa 2020 seront

valorisés dans une programmation nationale en direction du grand public. Les enseignants désireux de participer à cet événement majeur pourront également se rapprocher des délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) afin d'assister à des événements d'artistes, scientifiques, sportifs... africains présents en France jusqu'à la mi-décembre 2020. La programmation officielle de la Saison Africa 2020 et la liste des porteurs de projets labellisés qu'il sera possible de solliciter est consultable pour chaque académie sur le site dédié.

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7961

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 octobre 2018

Question publiée au JO le : [1er mai 2018](#), page 3651

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4748